



MAIRIE
DU
FOUSSERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2022

DOSSIER N° 2022-63 : TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-huit septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAÑULS Cédric, Maire-adjoint du Fousseret.

PRESENTS

MM. BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - MM. FRONTÉAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à Mme BENAZET Nadine
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny
M. LAGARRIGUE Pierre ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. FRONTÉAU Joris
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFARGUE Claudine

M. le Maire-adjoint sur proposition du service culturel invite les élus à ajouter un nouveau tarif plein à 5 euros dans un objectif d'attractivité de certains spectacles. Les autres tarifs sont inchangés.

La commune du Fousseret fixe les tarifs des manifestations culturelles se tenant dans les salles ou espaces publics communaux, de la manière suivante :

Tarif plein, carnet à souche orange :	15 € pour les adultes, selon le type de spectacle
Tarif plein, carnet à souche violet lila :	12 € pour les adultes, selon le type de spectacle
Tarif plein carnet à souche jaune :	10 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif plein carnet à souche rouge :	8 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif plein carnet à souche bleu clair :	5 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif réduit carnet à souche bleu clair : selon le type de spectacle.	5 € pour les chômeurs, étudiants, enfants jusqu'à 16 ans,
Tarif super réduit carnet à souche vert : selon le type de spectacle.	3 € pour les enfants jusqu'à 16 ans, chômeurs, étudiants
Tarif gratuit carnet à souche blanc : selon le spectacle.	0 € pour favoriser la culture pour tout type de public,

L'application de tel ou tel tarif sera décidée par la municipalité en fonction du spectacle.

M. le Maire-adjoint demande à l'assemblée d'approuver les tarifs des manifestations culturelles organisées dans les salles ou espaces communaux et détaillés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : d'annuler la délibération n°2020-20 du 4 mars 2020 et de la remplacer par la présente délibération 2022-63 fixant les tarifs des manifestations culturelles municipales, détaillés ci-dessus.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à appliquer les nouveaux tarifs à compter du 4 octobre 2022.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 6 octobre 2022

Le Maire- adjoint,



Cédric BANULS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.